

SOJAM 2 mail des Cerclades CS 20807 CERGY 95015 CERCY-PONTOISE Cedex Tél: 01.34.02.46.60 Fax: 01.30.37.15.90	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : PM2
	<u>Risques spécifiques</u>	Création : 01/06/1997
	Dangereux pour l'environnement	Révision : 13 Du 06/05/2014

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE	<p><u>1.1 Identificateur de produit :</u></p> <p style="text-align: center;">ACTO Insecticide Façades et Terrasses</p> <p><u>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation conseillée : Poudre mouillable insecticide pour protéger l'extérieur de la maison de tous les insectes volants et rampants. Biocide TP 18. - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées. <p><u>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur : SOJAM (Voir cadre ci-dessus) Email : s.laboratoire@la-cgi.com <p><u>1.4 Numéro d'appel d'urgence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><u>2.1 Classification du mélange :</u></p> <p>Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410</p> <p>Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p><u>2.2 Eléments d'étiquetage :</u></p> <p>Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>DANGER</p> <ul style="list-style-type: none"> H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P262 Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter dans les ordures ménagères. P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie.

2 - IDENTIFICATION
DES DANGERS
#

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :



**N : Dangereux pour
l'environnement**

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S24 Eviter le contact avec la peau.

S28 Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

S22 Ne pas respirer les poussières.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S49 Conserver uniquement dans son emballage d'origine

Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

3 - COMPOSITION /
INFORMATION SUR
LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Cyperméthrine.....10 % (p/p)

N° CAS : 52315-07-8 / N° EINECS : 257-842-9 / classement : Xn N R20/22 R37 R50/53

GHS07, GHS09, Wng H:302-332-335-410

4 - PREMIERS
SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

En cas de contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées.

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée, pratiquer la respiration artificielle en cas de difficulté respiratoire et appeler un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). **NE PAS FAIRE VOMIR.** Consulter immédiatement un médecin.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Voir rubrique 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

<p>5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p>	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : Produit chimique sec. Brouillard d'eau. Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone. Mousse. Moyens d'extinction déconseillés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Risques spécifiques durant l'incendie : Comme tout produit organique, la combustion peut dégager des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène... Ne pas respirer les fumées.</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.</p>
<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</p>	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Pour les non-secouristes Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Pour les secouristes Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8). Isoler la zone. Appareil respiratoire autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.</p>
<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</p>	<p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières. Eviter que le produit arrive dans les égouts.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
<p>7 - MANIPULATION ET STOCKAGE</p>	<p><u>7.1 Précautions à prendre pur une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas manger, boire ni fumer pendant la mise en œuvre. - Ne pas respirer les poussières. - Porter de gants. - Se laver les mains après utilisation. <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stocker dans un local ventilé, sec, loin de toutes sources de chaleur et non exposé à la lumière solaire. - Conserver le produit dans son emballage d'origine. - Tenir hors de portée des enfants, des animaux domestiques et à l'écart des denrées alimentaires. <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Poudre mouillable insecticide pour protéger l'extérieur de la maison de tous les insectes volants et rampants.</p>

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> Limites d'exposition professionnelle : Aucune donnée disponible.</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.</p> <p>- Protection des yeux / du visage Eviter le contact avec les yeux. Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.</p> <p>- Protection des mains Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Type de gants conseillés : - PVC (Polychlorure de vinyle) - Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)</p> <p>- Protection du corps Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.</p> <p>- Protection respiratoire Eviter l'inhalation des poussières. Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Etat physique à 20 °C : Poudre. Couleur : Blanche. Odeur : Aucune donnée disponible. pH de la substance/mélange : Acide fort. pH en solution aqueuse : 4.10 (1% à 20°C) Point/intervalle d'ébullition : Non concerné. Intervalle de Point Eclair : Non concerné. Pression de vapeur : Non concerné. Densité : 570 g/L à 20°C Hydrosolubilité : Partiellement soluble. Point/intervalle de fusion : Non précisé. Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé. Point/intervalle de décomposition : Non précisé.</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE	<p><u>10.1 Réactivité :</u> N/A <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> N/A <u>10.4 Conditions à éviter :</u> - l'échauffement - la chaleur - la formation de poussières - l'humidité <u>10.5 Matières incompatibles :</u> Acides forts, bases fortes. <u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> N/A</p>

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u></p> <p>Mélanges : Aucune information toxicologique disponible.</p> <p>Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.</p> <p>Cyperméthrine :</p> <p>Par voie orale : DL50 = 340 mg/kg Espèce : Rat (Recommandé par le CLP)</p> <p>Par voie cutanée : DL50 > 4000 mg/kg Espèce : Rat (Recommandé par le CLP)</p> <p>Par inhalation : CL50 > 2.5 mg/l Espèce : Rat (Recommandé par le CLP)</p>
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES	<p><u>12.1 Toxicité</u></p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter tout rejet et toute contamination des eaux naturelles.</p> <p>Mélange : Aucune information écotoxicologique disponible.</p> <p>Cyperméthrine</p> <p>Toxicité pour les poissons : CL50 0.00069 mg/l Espèce : Oncorhynchus mykiss</p> <p>Toxicité pour les crustacés : CE50 0.00015 mg/l Espèce : Daphnia magna</p>
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES	<p><u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> N/A</p> <p><u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> N/A</p> <p><u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> N/A</p> <p><u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> N/A</p> <p><u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Non disponible.</p>
13- ELIMINATION	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u></p> <p>Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.</p> <p>Déchets :</p> <p>La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.</p> <p>Emballages souillés :</p> <p>Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.</p> <p>Dispositions locales :</p> <p>Elimination avec les ordures ménagères si l'article possède un point éco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.</p>

14 - INFORMATIONS
RELATIVES AU
TRANSPORT

14.1 Numéro ONU : UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : UN3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (Cyperméthrine), 9, III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR : Classe de danger : 9, code de danger : 90, code tunnel : E.

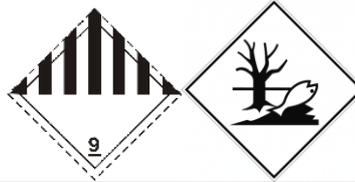
IMDG : Classe 9, Polluant marin : OUI

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement : Mélange dangereux pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Le transport de ce produit est soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».

15 - INFORMATIONS
REGLEMENTAIRES
#

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Type de produit : TP 18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

Type de préparation : Poudre mouillable (WP)

Catégorie d'utilisateurs : Grand public.

N° de lot et date de péremption : Voir sur l'emballage.

Nom	CAS	%	TP
CYPERMETHRINE	52315-07-8	100.00 g/kg	18

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

- Rubrique ICPE : 1172

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16 - AUTRES
INFORMATIONS

Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques : FDS des principaux constituants.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Libellé des phrases R et H mentionnées en section 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 57 Toxique pour les abeilles.